

PARIS LE 10 AVRIL 1978

M. R. A. P.
Monsieur LEVY
120 rue Saint Denis
PARIS 2ème

Cher Ami,

Je réponds seulement aux préoccupations relatives au changement d'appellation du Mouvement. Je pense que la question est encore actuelle.

Je tiens tout d'abord à saluer la méthode adoptée, qui permet au débat sur la question de s'élargir.

On pourrait en effet dans un premier temps considérer qu'après tout le vote a été acquis au congrès, mais je comprends que devant la complexité du problème le partage sur la question, la nature des arguments échangés, la direction du MRAP ait souhaité que ce débat se poursuive.

Il s'agit là à mon sens d'une conception de la démocratie qui ne peut être que féconde.

J'en viens maintenant au fond de la question et je dois te dire qu'avant de formuler un avis j'ai beaucoup balancé.

Les arguments présentés par toi-même dans le rapport du Bureau National sont tout à fait intéressants et justes. Cependant la thèse opposée présentée par Laure FRESNAU retient également l'attention et notamment lorsqu'elle dit : "changer un sigle, ce n'est pas le choisir".

Et il est bien vrai qu'une décision comme celle que nous sommes amenés à prendre ne peut l'être historiquement et si dans l'absolu rien ne peut être opposé aux arguments présentés en faveur du changement il n'en va pas de même si nous nous situons bien aujourd'hui.

Voilà ce qu'a été mon premier sentiment.

SUR RENDEZ-VOUS :

Cependant je n'ai pas voulu écrire avant d'avoir pris quelques avis dans mon entourage auprès d'amis très avertis des problèmes du MRAP, et finalement j'ai constaté qu'ils avaient la même réaction que moi : supprimer du titre aujourd'hui la mention Antisémitisme 'risque d'être mal compris, même si ce changement a pour lui la logique. On ne peut faire abstraction de la subjectivité.

En conséquence je me prononce pour le maintien de la mention "Antisémitisme" dans le titre, en ajoutant que je ne vois pas ce qui peut s'opposer à l'adjonction de la mention "Amitié entre les Peuples" qui me paraît tout à fait souhaitable.

Je te prie de croire, Cher Ami, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ROGER MARIA

Paris, le 2 mars 1978

Mon cher Albert,

Ne crois pas que
j'y mets de la mauvaise
volonté, mais c'est un
fait que, ce samedi 10
juin exactement, j'embar-
que à Marseille pour
la Croisière annuelle de
la Déportation et de l'Amitié:
550 anciens déportés et
familles pour huit jours
en mer, avec escales à
Ajaccio, Syracuse et Smyrne.
Je regrette donc de

ne pourrais participer
aux travaux de cette
journée d'études, d'au-
tant plus que j'aurais
assurément eu l'occasion
d'intervenir sur de
telles questions.

Mais aux approches
de début juin, je t'enver-
rai sans doute une
contribution écrite, sur
je ne sais quel point
précis, que quelqu'un
pourra lire à ma place et
me mentionnant parmi
les excusés.

Bien à toi, fratres-
nellement.

Rofaluaria.

P.S. - Je profite de l'occasion pour
te dire que je suis d'accord avec ceux
qui proposent et acceptent la nouvelle
désignation du MRAP.

A la condition impérative que ce vote n'entraînera aucune scission à l'intérieur du M.R.A.P.

Vote 1

1. Approuvez-vous le remplacement du titre actuel du m.r.a.p. par : MOUVEMENT CONTRE LE RACISME et pour l'Amitié entre les Peuples ?
2. Proposez-vous un autre titre (en tenant compte de la nécessité de maintenir les initiales M.R.A.P.)?
3. Approuvez-vous la nouvelle rédaction suivante des articles 3 et 4 des statuts du m.r.a.p. (Eventuellement, proposez vos corrections) :

Article 3

L'Association a pour objet de faire disparaître le racisme, c'est-à-dire toutes discriminations, exclusions, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine ou aux violences à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Le m.r.a.p. entend ainsi assurer à tout Homme sans distinction, la reconnaissance et l'exercice de ses droits et de ses libertés, le respect de sa dignité, dans des conditions d'égalité en quelques domaines et en quelques lieux que ce soit.

Il entend favoriser la connaissance mutuelle, la compréhension et l'amitié entre les hommes d'origines différentes, comme entre tous les peuples, afin d'assurer la paix mondiale.

Article 4

Le m.r.a.p. met en application tous les moyens légaux d'action pouvant concourir à la réalisation de ces objectifs, dans l'esprit de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, notamment par :

- des campagnes et des appels à l'opinion publique contre les actes racistes, et pour la mise hors la loi des groupes et des individus qui en sont les auteurs ;
- des recours aux juridictions compétentes pour sanctionner pénalement, civilement et sur le plan du droit administratif lesdits auteurs, notamment dans le cadre de la Loi relative à la lutte contre le racisme, du 1er juillet 1972;
- l'aide morale et matérielle aux victimes du racisme, notamment en leur prêtant tout le concours juridique nécessaire en application de cette même Loi ;
- des initiatives culturelles et d'information en vue de susciter un civisme antiraciste;
- des pétitions et propositions de lois adressées aux pouvoirs publics ;
- des manifestations, démonstrations et cérémonies publiques ;
- l'attribution de distinctions, récompenses ou prix, aux personnes ayant contribué efficacement à la lutte contre le racisme;
- le soutien aux éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, s'employant à leur inculquer le respect de la personne humaine et le civisme antiraciste.

Ajaccio le 23 102/78

Chers Amis,

Les militants du comité local réunis le 21 février ont approuvé la décision du dernier congrès au sujet du changement de l'appellation du mouvement et sont convaincus de la justesse d'une telle mesure.

fait

Le comité désire recevoir 25 exemplaires du document : "Pour une France sans racisme"⁴⁷ et se charge de les faire parvenir aux candidats du département de la Corse-Sud et dans la mesure du possible à ceux de la Corse du Nord (Bastia).

Recevez, chers amis, nos salutations amicales.

Pour le comité local



Depuis la parution du n° 359 de droit et liberté, je veux vous écrire sur un point en préparation du Congrès. C'est le changement de nom de notre Mouvement.

J'approuve tout à fait la proposition : "Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples".

Au dossier, permettez-moi d'apporter mes arguments personnels: quand d'ès, ou peu après sa création, je crois, j'ai adhéré au m.r.a.p., j'avais hésité entre la LICA et le m.r.a.p.

Le "i" de la LICA ne plaisait et je craignais le m.r.a.p. trop replié sur la France.

Mais bien qu'étant "de pure race juive" (selon l'expression nazie), déjà j'étais contre la restriction au seul "antisémitisme" et pour le "contre le racisme".

Votre proposition, élargissant l'objectif annoncé du Mouvement (en fait déjà assuré) et ne supprimant rien (comme vous l'écrivez à peu près) "antiracisme" englobe "anti-antisémitisme" ne semble tout à fait satisfaisante.

J'ajoute que quand je fais connaître le m.r.a.p., je me heurte parfois à un: "c'est bien compliqué: contre racisme antisémitisme et pour la Paix"... quelqu'un m'a dit "le mouvement est-il contre la Paix". Cette ambiguïté serait ainsi levée. Et ici encore "l'amitié entre les peuples" englobe "La Paix".

Docteur [redacted]
75012 PARIS.

VOTE 1

1. Approuvez-vous le remplacement du titre actuel du m.r.a.p. par : MOUVEMENT CONTRE LE RACISME et pour l'amitié entre les Peuples ? oui
2. Proposez-vous un autre titre (en tenant compte de la nécessité de maintenir les initiales M.R.A.P.) ? non
3. Approuvez-vous la nouvelle rédaction suivante des articles 3 et 4 des statuts du m.r.a.p. (Eventuellement, proposez vos corrections) : oui

Article 3

L'Association a pour objet de faire disparaître le racisme, c'est-à-dire toutes discriminations, exclusions, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine ou aux violences à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnique, une nation, une race ou une religion déterminée.

Le m.r.a.p. entend ainsi assurer à tout Homme sans distinction, la reconnaissance et l'exercice de ses droits et de ses libertés, le respect de sa dignité, dans des conditions d'égalité en quelques domaines et en quelques lieux que ce soit.

Il entend favoriser la connaissance mutuelle, la compréhension et l'amitié entre les hommes d'origines différentes, comme entre tous les peuples, afin d'assurer la paix mondiale.

Article 4

Le m.r.a.p. met en application tous les moyens légaux d'action pouvant concourir à la réalisation de ces objectifs, dans l'esprit de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, notamment par :

- des campagnes et des appels à l'opinion publique contre les actes racistes, et pour la mise hors la loi des groupes et des individus qui en sont les auteurs ;
- des recours aux juridictions compétentes pour sanctionner pénalement, civilement et sur le plan du droit administratif lesdits auteurs, notamment dans le cadre de la Loi relative à la lutte contre le racisme, du 1er juillet 1972;
- l'aide morale et matérielle aux victimes du racisme, notamment en leur prêtant tout le concours juridique nécessaire en application de cette même Loi ;
- des initiatives culturelles et d'information, en vue de susciter un civisme antiraciste;
- des pétitions et propositions de lois adressées aux pouvoirs publics ;
- des manifestations, démonstrations et cérémonies publiques ;
- l'attribution de distinctions, récompenses ou prix, aux personnes ayant contribué efficacement à la lutte contre le racisme ;
- le soutien aux éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, s'employant à leur inculquer le respect de la personne humaine et le civisme antiraciste.

Prof. Théodor Monod

15/4/78

LE DOCTEUR PIERRE

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ

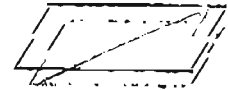
*approuve les modifications proposées
au Congrès de M.R.A.P. de novembre 1977
et ces propositions faites aux membres
du mouvement Lyon le 14 avril 1978*

VOTE 1

m.r.a.p. par :
les Peuples ?

OUI

la nécessité



à la nouvelle rédaction suivante des articles 3 et
4 des statuts du m.r.a.p. (Eventuellement, proposez vos
corrections) :

OUI

Article 3

L'Association a pour objet de faire disparaître le racisme, c'est-à-dire toutes discriminations, exclusions, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine ou aux violences à l'entente d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Le m.r.a.p. entend ainsi assurer à tout Homme sans distinction, la reconnaissance et l'exercice de ses droits et de ses libertés, le respect de sa dignité, dans des conditions d'égalité en quelques domaines et en quelques lieux que ce soit.

Il entend favoriser la connaissance mutuelle, la compréhension et l'amitié entre les hommes d'origines différentes, comme entre tous les peuples, afin d'assurer la paix mondiale.

Article 4

Le m.r.a.p. met en application tous les moyens légaux d'action pouvant concourir à la réalisation de ces objectifs, dans l'esprit de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, notamment par :

- des campagnes et des appels à l'opinion publique contre les actes racistes, et pour la mise hors la loi des groupes et des individus qui en sont les auteurs ;
- des recours aux juridictions compétentes pour sanctionner pénalement, civilement et sur le plan du droit administratif lesdits auteurs, notamment dans le cadre de la Loi relative à la lutte contre le racisme, du 1er juillet 1972 ;
- l'aide morale et matérielle aux victimes du racisme, notamment en leur prêtant tout le concours juridique nécessaire en application de cette même Loi ;
- des initiatives culturelles et d'information, en vue de susciter un civisme antiraciste ;
- des pétitions et propositions de lois adressées aux pouvoirs publics ;
- des manifestations, démonstrations et cérémonies publiques ;
- l'attribution de distinctions, récompenses ou prix, aux personnes ayant contribué efficacement à la lutte contre le racisme ;
- le soutien aux éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, s'employant à leur inculquer le respect de la personne humaine et le civisme antiraciste.

M. R. A. P.

62, Bd des Dames 13002 MARSEILLE

Télex 01 19 95

C.C.P. Marseille 5031-81 A Morley

Chers amis,

Nous sommes en retard pour répondre sur la question du changement d'appellation, c'est que la section est jeune et que nous avons voulu établir une position collective de nos militants sur cette question qui nous paraît importante.

Il s'est dégagée une position presque unanime qui est la suivante:

Sous l'appellation "racisme" nous avons la volonté de lutter "contre les discriminations et provocations à la haine qu'elles se fondent sur la race, l'ethnie, la religion ou la nationalité" et c'est pourquoi notre mouvement est aussi un mouvement pour la paix...

Mais nous sommes que, selon ce qui les fonde, ~~des racismes~~ ~~XXXXXX~~ ces différents "racismes" ont des formulations théoriques des slogans et des défenseurs différents, et nous voudrions nous garder de faire un amalgame trop rapide qui risquerait d'avoir pour l'effet inverse de celui que nous souhaitons. Alors que nous dénoncerions de la même manière tous ces racismes, nous risquons d'amener un chauvin ou un intolérant non pas à comprendre comment son idée peut être un premier pas vers l'exclusion et la discrimination et qu'il faut donc la considérer comme une idée dangereuse mais au contraire à penser qu'il est déjà raciste, que finalement tout le monde est ainsi plus ou moins raciste et qu'il n'y a rien là que de très naturel.

Il y a pourtant une différence certaine entre le "racisme" nazi et le "racisme" chauvin, tous deux ne doivent pas être combattus de la même façon et que se sentir chauvin ne doit être amené à penser nazi.

C'est une des raisons pour laquelle nous préférons garder la partie de l'appellation qui se réfère à l'antisémitisme (nom traditionnel du racisme anti-juif) car nous pensons que, tout comme phénomène historique que comme pensée, il s'agit là d'une plaie bien particulière dans ce pays.

Etre juif en France, c'est aussi et pour une grande part participer de la mémoire collective des juifs, mémoire collective d'une minorité persécutée dès avant le nazisme par "la fille aînée de l'église" puis par les nationalistes revanchards et enfin par les tenants du nazisme, mais enfin seulement.

Ce n'est donc pas simplement appartenir à une race une ethnie ou une religion ou une nationalité comme le dit la Loi de 72 mais comme le diraient volontiers les juifs sionistes ou religieux... Et une des gloires de M.R.A.P est justement d'avoir su mener le combat contre l'antisémitisme en évitant les schémas réducteurs.

Quand à l'argument qui prétendait que le nom
.../...

actuel faisait croire (auprès des travailleurs immigrés sans doute ?) que nous privilégions l'aspect anti-juif du racisme, que nos actes prouvent que ce n'est pas vrai, et sachons profiter de l'occasion qui nous est offert par qui ferait cette remarque, d'expliquer ou de rappeler que juifs et arabes sont sémites, peuples frères, liés par l'origine linguistique commune, par l'origine religieuse comme par l'origine territoriale depuis des millénaires! Comment mieux agir pour la paix qu'en rappelant ces vérités trop ignorées à qui donne l'occasion de se les faire dire?

Enfin, nous terminerons cette longue lettre en parlant de l'expression "pour l'amitié entre les peuples", fort usée par les politiciens de tous bords et qui a fini par signifier pour tout le monde: "pour l'amitié entre les gouvernements nationaux". Pauvres peuples, dont les gouvernements ne seraient pas reconnus peuples asservis sans organisations, peuples nomades ou peuples dispersés, sans représentants à qui manifester cette amitié! Mais pauvre amitié puisque c'est en son nom que la France intervient au Maroc, en Mauritanie, au Tchad et au Zaïre c'est en son nom que les USA intervenaient au Vietnam, que Cuba intervient en Ethiopie et en Angola, que la Chine soutien le Niger face aux Biafrais, que l'Afrique du sud "protège" les états noirs dont elle s'est proclamée l'ainée, suzeraine. Accepter une telle appellation c'est à court terme ouvrir dans le mouvement un débat sur la politique internationale ou chacun renverrait aux autres l'impérialisme ou l'interventionisme des puissances avdverses? Nous n'avons ici parlé que de l'Afrique, ne parlons pas du Moyen Orient nous pensons que le Mouvement n'aurait rien à gagner à rentrer dans un débat où il faudrait choisir son camp, celui des bons intervenants ou des bons vendeurs d'armes.

Contentons nous donc d'agir "pour la paix".

Décidément, rien dans la nouvelle appellation ne nous va Peut-être aussi, nouveaux adhérents et nouvelle section surtout, sommes-nous plus attachés aux traditions, mais notre opposition au changement proposé est ferme, comme vous le voyez.

En espérant que nos arguments auront suffisamment de poids.

Amicalement.

Pour le groupe,

Nice, le 21 Février 1976

06000 NICE

Monsieur Albert Lévi
Secrétaire Général du MRAP
PARIS.

Cher Monsieur,

Notre Bureau du MRAP de Nice s'est réuni hier, et nous avons examiné ensemble les lettres et les documents que vous nous avez envoyés récemment; plusieurs nous sont parvenus avec beaucoup de retard, par suite de grèves des PTT...

Mlle A. Berthod et Mme Fabre vous écriront :
- à propos de la relance des abonnés à Droit et Liberté, Mlle Berthod vous demandera le matériel nécessaire et se chargera de diffuser les lettres de rappel;
- à propos du bulletin de liaison intérieure "La Vie du MRAP" Mme Fabre sera votre correspondante. Nous sommes heureux que ce bulletin se réalise; mais nous sommes conscients que ce sera un travail de plus pour le Secrétariat National. Espérons que vous trouverez non seulement le soutien financier nécessaire, mais aussi l'aide dont vous aurez besoin pour le réaliser.

Marc Tichauer

En ce qui concerne la consultation de "la base" sur la nouvelle formulation du sigle "MRAP", le bureau m'a chargé de vous exprimer sa réponse.

Il nous semble que c'est une question sans grande importance. Une nouvelle formulation pouvait être souhaitable pour faire disparaître l'opposition "CONTRE (le Racisme et l'Antisémitisme) ET POUR (la Paix)" opposition capitale, qui pourtant n'apparaissait pas dans le sigle "MRAP". C'est pourquoi nous avons suggéré trois termes introduits par CONTRE: "Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme, et les Persécutions". Cette suggestion a été exprimée par Mlle Berthod au Congrès de Novembre dernier. Elle n'a pas été retenue. Nous en avons pris acte, et nous étions disposés à adopter la formulation approuvée au Congrès par 75% des votants, bien que cette formulation laisse subsister un CONTRE et un POUR successifs peu satisfaisants, et fasse disparaître l'ANTISEMITISME.

Grenoble nous paraît aller beaucoup trop loin dans ses remarques sur la suppression du mot "ANTISEMITISME".

Nous pensons que la consultation personnelle de tous les membres du MRAP, avec l'envoi d'un gros dossier à chacun d'eux, est un trop gros travail pour une affaire assez secondaire.

Le mieux serait peut-être de reporter la décision à un prochain Congrès National, où les votants seraient porteurs de mandats soigneusement dénombrés par les Comités locaux ou départementaux.

Si vous maintenez la procédure de consultation individuelle par correspondance, nous vous laissons le soin de la réaliser vous-même directement de Paris, en regrettant le temps et l'argent qui seront absorbés par cette affaire.

Nous espérons que va continuer l'accroissement des adhésions au MRAP, pour que son activité ait de plus en plus de poids et d'efficacité dans l'opinion publique et auprès des autorités; nous tâchons d'y contribuer dans notre département.

Veillez recevoir, cher Monsieur, nos très cordiales salutations.

Paris, le 24 mars 1978

Résolution sur le changement de titre du M.R.A.P.

Les membres du comité local présents aux réunions des lundi 6 et mercredi 22 mars 1978 ont jugé qu'il n'était plus opportun de prendre position sur le changement de titre du M.R.A.P., dans la mesure où ce problème lui semble avoir été réglé par le vote qui a eu lieu lors du congrès du mois de novembre 1977.

le 27 Avril 1978

Cher Monsieur

je viens de lire votre lettre au 12 Avril et P. Dupire

joint.

Je suis totalement d'accord avec la nouvelle appellation donnée au MRAP. Elle a, à mes yeux, deux avantages: l'attaque à tous les régimes au travers du mot et donner un contenu actif, concret et positif au travail continué pour le fait

Je me rallie donc pleinement au choix effectué, qui me paraît clair, large et véritable.

Je vous adresse mes bien/sincères amitiés

pour tous

- Oui dans le titre du
M. R. A. P. il s'inscrit un
plémasure: l'anti-hitisme
est une forme de racisme -
(évidemment cette phrase a plus
son ampleur sans Hitler)
mais, il n'en reste que des
"retombées" en revanche
d'autres formes ont plus
d'importance. Les sentiments
(même mauvais) évoluent
selon les temps.

- Ne pas changer le style
M. R. A. P. on y est tellement
habitué qu'il a l'habitude
CF

PARIS, le 24 avril 1978

66, AVENUE FOCH, 75116 PARIS

CB.

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 avril, me faisant part de la décision de votre dernier Congrès national, tendant à adopter une nouvelle appellation pour votre Mouvement.

Je tiens à vous dire que je l'approuve pleinement et estime qu'elle très conforme à l'action que vous menez et aux buts que vous vous êtes assignés depuis de nombreuses années.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à mes sentiments les meilleurs. et

cordialement

Le P. P. P. P. P.

Monsieur Albert Lévy
Secrétaire général du M. R. A. P.
120, rue Saint-Denis
75002 Paris